

Axe 3

Alerte et gestion de crise

REALISATION D'EXERCICES DE SIMULATION DE CRISE INONDATION

Objectif général

Améliorer l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise existants et s'assurer d'une bonne coordination entre les acteurs

Code Action : **FA 3.2**

Code CRVD2 : **B2-017**

En lien avec les actions : FA 3.1

Levier stratégique : **Professionaliser les acteurs de la gestion de crise**

CONTEXTE

Sur les 150 communes du périmètre du PAPI Durance, 92 (soit 61%) disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé il y a plus de 5 ans. Par ailleurs, avec l'absence d'évènement majeur d'inondation survenu ces dernières années, peu de PCS ont pu être déclenchés et testés.

Avec la Loi Matras du 25 novembre 2021 et son décret d'application du 20 juin 2022, les communes et EPCI (dans le cadre des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) auront l'obligation de réaliser, au moins une fois tous les 5 ans, un exercice de simulation de crise permettant de tester l'opérationnalité de leurs dispositifs de crise.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer les procédures de gestion de crise (PCS, PICS, SMAVD)
- Tester les dispositifs à différentes échelles et vérifier leur cohérence d'intervention
- Fédérer les acteurs (communes, EPCI, SMAVD, SDIS, SIDPC, etc.) et améliorer l'appropriation des dispositifs

MODALITE DE MISE EN OEUVRE

Maître d'ouvrage : **SMAVD en tant que coordonnateur des opérations**

Suivi et pilotage : Groupe de travail spécifique associant les acteurs de la gestion de crise (communes, SDIS, EPCI, DDT)

TERRITOIRE CONCERNE

Toutes les communes et les EPCI du territoire du PAPI Durance exposés au risque d'inondation.

Les exercices concernant les systèmes d'endiguement et sur le périmètre du TRI ne concernent que les communes aval



